

Note de service

DESTINATAIRES : Tout le personnel des trois (3) CISSS de la Montérégie

EXPÉDITEUR : Patrick Cantin, directeur régional
Direction des ressources informationnelles de la Montérégie (DRIM)

DATE : Le 29 novembre 2024

OBJET : **Resserrement de cybersécurité –
Blocage de la plateforme de messagerie instantanée « Discord »**

Prendre note que l'accès à la plateforme de messagerie instantanée « Discord » sera bloqué sur l'ensemble des actifs informationnels des CISSS de la Montérégie **dès le 2 décembre 2024**.

Le Centre de Sécurité Opérationnelle de la DRIM a identifié « Discord » comme étant un vecteur de propagation de cybermenaces utilisé par de nombreux acteurs malveillants d'envergure dans le domaine de la cybersécurité.

Afin de répondre aux besoins de collaboration de façon conforme et sécuritaire, la DRIM désire rappeler l'importance du respect des *Termes et conditions d'utilisation des outils de collaboration* du MSSS, qui stipulent notamment :

« Les utilisateurs sont tenus donc d'utiliser, dans le cadre de leurs fonctions, les outils de collaboration fournis par le MSSS et d'en adopter un usage exemplaire, au regard des dispositions du cadre de gouvernance de la sécurité de l'information et des meilleures pratiques en la matière. »

Nous vous demandons donc d'aviser votre personnel de ce resserrement de cybersécurité.

Nous vous remercions de votre collaboration.